

commission du codex alimentarius

F

ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 1 de l'ordre du jour

CX/PFV 10/25/1
juillet 2010

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES FRUITS ET LÉGUMES TRAITÉS

25^{ème} session

Denpasar, Bali, Indonésie,
25 – 29 octobre 2010

La session se tiendra au Nusa Dua Hotel, Denpasar, Bali, Indonésie
du lundi 25 octobre à 9 heures au vendredi 29 octobre 2010

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
1	Adoption de l'ordre du jour provisoire	CX/PFV 10/25/1
2	Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et comités du Codex	CX/PFV 10/25/2 CX/PFV 10/25/2-Add.1
3	Avant-projet de norme Codex pour la noix de coco râpée desséchée (révision de la norme CODEX STAN 177-1991) (à l'étape 4)	CX/PFV 10/25/3 CX/MAS 1-1987
	- Observations à l'étape 3	CX/PFV 10/25/3-Add.1
4	Avant-projet de norme Codex pour les olives de table (révision de la norme CODEX STAN 66-1981) (à l'étape 4)	CX/PFV 10/25/4
	- Observations à l'étape 3	CX/PFV 10/25/4-Add.1
5(a)	Avant-projet de norme Codex pour les champignons de couche en conserve (révision de la norme CODEX STAN 55-1981) - Pour l'inscription en annexe à la Norme Codex pour certains légumes en conserve (à l'étape 4)	CX/PFV 10/25/5
	- Observations à l'étape 3	CX/PFV 10/25/5-Add.1
5(b)	Avant-projet de norme Codex pour les pousses de bambou en conserve (révision de la norme CODEX STAN 241-2003) (à l'étape 4)	CX/PFV 10/25/6
	- Observations à l'étape 3	CX/PFV 10/25/6-Add.1
6	Avant-projet de plan d'échantillonnage incluant des dispositions métrologiques pour contrôler le poids égoutté minimal des fruits et légumes en conserve en milieux de couverture (à l'étape 4)	CX/PFV 10/25/7
	- Observations à l'étape 3	CX/PFV 10/25/7-Add.1
7	Dispositions relatives aux additifs alimentaires pour les fruits et légumes traités: <i>Dispositions supplémentaires à inclure dans certaines normes adoptées</i>	ALINORM 09/32/27-App.VII
	- Observations (CL 2008/31-PFV)	CX/PFV 10/25/8

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
		CX/PFV 10/25/8-Add.1
8	Liste des priorités pour la normalisation des fruits et légumes traités	
8a	Examen de la révision des normes Codex pour les fruits et légumes surgelés et autres fruits et légumes en conserve	CX/PFV 10/25/9
	- Observations	CX/PFV 10/25/9-Add.1
8b	Propositions d'amendements à la Liste des fruits et légumes traités	ALINORM 09/32/27-App.VIII
	- Observations (CL 2008/31-PFV)	CX/PFV 10/25/10
9	Autres questions	
9a	Questions relatives à certaines normes du Codex pour les fruits et légumes en conserve	CX/PFV 10/25/11
	- Observations	CX/PFV 10/25/11-Add.1
10	Date et lieu de la prochaine session	
11	Adoption du rapport	

Groupes de travail sur:	
la noix de coco râpée desséchée	samedi 23 octobre 2010 de 08:00 à 12:00 heures
les olives de table	samedi 23 octobre 2010 de 14:00 à 18:00 heures
les priorités	dimanche 15 octobre 2006 de 08:00 à 12:00 heures
les légumes en conserve (pousses de bambou et champignons), y compris les plans d'échantillonnage	dimanche 24 octobre 2010 de 14:00 à 18:00 heures

Note: Les documents de travail figureront sur le site web: www.codexalimentarius.org/
 Les formulaires d'inscription, d'autres informations logistiques et les documents de travail figureront aussi sur le lien direct du serveur ftp du Codex: <ftp://ftp.fao.org/codex/Meetings/CCPFV/ccpfv25>
 Les délégués sont invités à apporter en séance tous les documents qui leur auront été distribués, le nombre d'exemplaires supplémentaires disponibles sur les lieux de la réunion étant limité.

NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1	Adoption de l'ordre du jour provisoire Le Comité est invité à adopter l'ordre du jour provisoire à titre d'ordre du jour de la session.
Point 2	Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et/ou ses organes subsidiaires Les questions soumises au/intéressant le Comité découlant de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités du Codex pertinents sont présentées pour information et/pour examen par le Comité.
Points 3, 4, 5a, 5b	<ul style="list-style-type: none"> - Avant-projet de norme Codex pour la noix de coco râpée desséchée (révision de la norme CODEX STAN 177-1991, à titre de référence en matière d'échantillonnage voir CX/MAS 1-1987) - Avant-projet de norme Codex pour les olives de table (révision de la norme CODEX STAN 66-1981) - Avant-projet de norme Codex pour les champignons de couche en conserve (révision de la norme CODEX STAN 55-1981) - Avant-projet de norme Codex pour les pousses de bambou en conserve (révision de la norme CODEX STAN 241-2003) <p>Une attention particulière devra être accordée aux dispositions qui méritent d'être approfondies telles qu'identifiées dans les documents de travail afin de faciliter leur examen par le Comité. L'examen des points ci-dessus prendra également en compte les recommandations issues des réunions des groupes de travail qui auront lieu avant la plénière.</p>
Point 6	Avant-projet de plan d'échantillonnage incluant des dispositions métrologiques pour contrôler le poids égoutté minimal des fruits et légumes en conserve en milieux de couverture Une attention particulière devra être accordée aux dispositions qui méritent d'être approfondies telles qu'identifiées et définies dans le document de travail afin de faciliter leur examen par le Comité, notamment la question de savoir si les exigences relatives à l'acceptation du lot pour le poids égoutté minimal qui s'appliquent actuellement aux normes du Codex pour les fruits et légumes en conserve dans les milieux de couverture sont suffisantes aux fins de l'équité des pratiques commerciales (plan d'échantillonnage avec un NQA = 6,5) ou doit être révisée en fonction des dispositions contenues dans le plan d'échantillonnage proposé (plan d'échantillonnage avec un NQA = 2,5). L'examen de ce point tiendra également compte des recommandations issues de la réunion du groupe de travail qui aura lieu avant la plénière.
Point 7	Dispositions relatives aux additifs alimentaires pour les fruits et légumes traités: Dispositions supplémentaires à inclure dans certaines normes adoptées - normes pour les fruits et légumes marinés fermentés (CODEX STAN 260-2007), les concentrés de tomates traités (CODEX STAN 57-1981), les tomates en conserve (CODEX STAN 57-1981) et certains agrumes en conserve (CODEX STAN 254-2007). Des dispositions complémentaires pour les additifs alimentaires de ces normes sont annexées au rapport de la dernière session du Comité en vue de recueillir des observations sur la justification technologique pour leur utilisation et les niveaux proposés afin d'examiner la question à sa prochaine session. Les dispositions relatives aux additifs restants, notamment des propositions pour de nouveaux additifs pour son insertion éventuelle dans ces standards, sont présentées pour examen par le Comité.
Point 8a	Examen de la révision des normes Codex pour les fruits et légumes surgelés et autres fruits et légumes en conserve Le Comité est convenu d'examiner toutes les autres normes applicables aux fruits en conserve ainsi que les normes applicables aux fruits et légumes surgelés par méthode rapide afin de déterminer si ces normes sont encore pertinentes et nécessaires, et si c'est le cas, si elles doivent être révisées en totalité, en partie ou aucunement, ainsi que d'examiner la possibilité de les regrouper dans des normes plus horizontales, de manière comparable à l'approche adoptée avec d'autres normes générales mises au point par le Comité, et de formuler des recommandations à cet égard.

Point 8b	Propositions d'amendements à la Liste des priorités pour la normalisation des fruits et légumes traités Le Comité peut proposer la suppression et/ou l'inclusion de nouveaux produits sur la liste des activités futures en tenant compte des <i>Propositions d'entreprendre de nouveaux travaux ou d'une révision d'une norme</i> (Manuel de procédure du Codex Alimentarius, Partie 2: examen critique) et des travaux déjà effectués dans ce domaine par d'autres organisations internationales de normalisation. L'examen de nouveaux travaux serait également dans le cadre de la discussion et des décisions prises en vertu du point 8a de l'ordre du jour.
Point 9	Autres questions Le Point 9a de l'ordre du jour contient quelques questions en suspens relatives à certaines normes pour les fruits et légumes traités pour information et/ou décision par le Comité. Elles concernent mais ne peuvent pas se limiter à l'ajout de méthodes d'analyse dans les normes révisées du Codex pour les fruits et légumes traités, à l'attente de dispositions pour les milieux de couverture dans la norme pour les fruits et légumes marinés fermentés, à la révocation de certaines normes du Codex pour les fruits et légumes traités vue de l'adoption de normes générales, etc.
Point 10	Date et lieu de la prochaine session Le Comité sera avisé des propositions de date pour la prochaine session.
Point 11	Adoption du rapport Le Comité adoptera le rapport de sa vingt-cinquième session sur la base d'une version provisoire soumise par le Secrétariat du Codex.